



<p><b>Secrétariat général</b>  <b>Service des ressources humaines</b>  <b>Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales</b>  <b>BCEP</b>  <b>78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP</b>  <b>0149554955</b></p> <p><b>N° NOR AGRS1715436C</b></p>	<p><b>Note de service</b></p> <p><b>SG/SRH/SDDPRS/2017-487</b></p> <p><b>01/06/2017</b></p>
--	---

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/12/2017

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** Fixation du nombre de places au concours interne de recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement au titre de l'année 2017.

#### Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - MTES  
Administration centrale  
Etablissements d'enseignement technique agricole  
Etablissements d'enseignement supérieur agricole  
FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM – IFCE – IGN – ONF – IRSTEA  
Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

**Résumé :** Fixation du nombre de places au concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ouvert au titre de l'année 2017.

**Textes de référence :** Décret n° 2006-8 du 4 janvier 2006 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Arrêté du 5 février 2007 modifié fixant le programme et les règles d'organisation du concours interne de recrutement des élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Arrêté du 10 mars 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2017-256 du 22 mars 2017 relative au concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement est complétée de la manière qui suit

Le nombre de places offertes est fixé à **12**.

Pour leur formation, les lauréats seront affectés à l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon).

Le Chef du Service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE